

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**PROCES-VERBAL****14e séance****De la séance ordinaire du**

de la législature

Jeudi 23 mai 2013

2011 - 2016

En la Salle La Villageoise, à Romanel-sur-Lausanne

Présidence : **M. Pierre-Alain MEYSTRE**, Président

Sont présent(e)s : 47 Conseillères et Conseillers sur 60

Excusé(e)s : Mmes DELAPIERRE Annick
GAILLE AlexandraMM. FAYET Jean-Jacques
FERAZZA Pier-Antonio
HELM Lothar
KRAFTSIK Rudolf
NICOD Gabriel
MASPOLI Patrick
STOLL Christian
THUILLARD Jérôme
THUILLARD PhilippeAbsent(e)s non excusé(e)s : Mme PINGOUD Astrid
M.. CAVARETTA Salvatore

Huissier : M. CORNU Jean-Marie

Procès-verbal : Mme CARNEVALE Eliane, secrétaire

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE salue, à 20 heures tapantes, les membres du Conseil communal ainsi que la Municipalité incorpore soit **M. le Syndic Edgar SCHIESSER** et **Mme et MM. les Municipaux Christine CANU, Denis FAVRE, Daniel CROT** et **Luigi MANCINI**. Il souhaite aussi la bienvenue à la presse et au fidèle public.

Notre dernière séance, le 21 mars 2013, marquait l'arrivée du printemps. Ce soir, rien ne semble avoir évolué au regard de la température digne d'une fin d'hiver dont nous sommes gratifiés.

1. Appel

Il est effectué par **Mme Eliane CARNEVALE**, secrétaire. 47 conseillères et conseillers sur 60 sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil communal peut délibérer valablement.

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE prend alors la parole pour rendre un ardent hommage à Madame Josiane Kremszner et son mari István récemment décédés. Madame Kremszner a été durant de nombreuses années secrétaire municipale de notre village. On dit, quelques fois, qu'une ou qu'un secrétaire municipal est le 6^{ème} municipal. Dans le cas de Madame Kremszner, il ne peut l'affirmer n'ayant pas siégé à ses côtés. Cependant, sa connaissance parfaite des dossiers a dû certainement influencer

quelques décisions municipales. Ses compétences ont toujours été unanimement reconnues et appréciées.

Il invite l'assemblée à se lever pour une minute de silence afin d'honorer la mémoire de Madame et Monsieur Kremszner.

Le cours normal de l'ordre du jour est repris. Ce dernier, présenté dans la convocation du 8 mai 2013, n'appelle aucune modification ou adjonction et, par conséquent, est considéré comme adopté tel que proposé.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 21 mars 2013
3. Assermentation d'un Conseiller communal
4. Communications de la Municipalité
5. Communications du Bureau
6. Préavis municipal No 27/2013 « Crédit d'ouvrage accès Centre commercial Migros et mobilité douce jusqu'au Marais »
7. Préavis municipal No 28/2013 « Réaménagement provisoire de la déchetterie actuelle du Chemin du Stand »
8. Préavis municipal No 29/2013 « Crédit d'étude Esplanade de Prazqueron »
9. Nomination d'un membre à la Commission consultative finale de contrôle de la Fondation Primeroche
10. Information des Commissions permanentes au Conseil communal
11. Propositions individuelles et divers

2. Procès-verbal de la séance du 21 mars 2013

Envoyé à chaque conseillère et conseiller, sa lecture n'est pas demandée.

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE apporte immédiatement un complément d'information sur un point de ce procès-verbal.

« Quelques fois 2 et 2 ne font pas 4 ou plutôt 4 – 2 ne font pas toujours 2. Je l'ai appris à mes dépens lors de l'adoption du préavis municipal No 26 / 2013 « Octroi d'un crédit cadre destiné à la rénovation, à l'entretien et à la maintenance des Bâtiments communaux ».

Lors de la discussion, deux amendements visant des objectifs différents ont été déposés par les commissions technique et finances. Ces deux amendements, dans leurs conclusions, demandaient entre autres la suppression ou l'ajournement de la modification du chauffage de La Charrue. Il est évident que si l'on pouvait enlever 2 fois le même objet pour des raisons différentes, on ne devait pas le déduire 2 fois du montant final à voter de ce préavis.

Les deux amendements ayant été acceptés, j'ai donné pour le vote final un montant de 624'000.- CHF en lieu et place de 654'000.- CHF.

Suite à une remarque de M. le Conseiller Henri PISANI, que je remercie, j'ai analysé la situation et déterminé les points suivants :

- De fait, par l'adoption des deux amendements le Conseil a accepté le somme de CHF 654000.- ;
- La décision a été prise à l'unanimité et ne souffre d'aucune discussion.

J'aurais bien entendu pu, simplement, modifier le procès-verbal et vous informer avant le vote final.

Toutefois, afin de garantir absolument la justesse de la procédure, je vous demanderai, pour cette fois, d'accepter cette modification du procès-verbal avant le vote final. »

DISCUSSION SUR CE POINT DU PROCES-VERBAL

La parole n'est pas demandée concernant le point soulevé par M. le Président qui invite l'assemblée à manifester son accord par un lever de main.

VOTE : la modification est acceptée à la majorité moins 1 abstention.

DISCUSSION SUR LE RESTE DU PROCES-VERBAL

M. le Conseiller Henri PISANI souligne une erreur à la page 192, dernier paragraphe, 2^e phrase : « ...la loi sur les **gains** immobiliers... » et non pas "les biens immobiliers".

VOTE FINAL : avec les remarques formulées, le procès-verbal du 21 mars 2013 est adopté à la majorité moins une abstention avec remerciements à la secrétaire.

3. Assermentation d'un Conseiller communal

En remplacement de **Mme la Conseillère Brigitte FAYET**, démissionnaire, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** procède à l'assermentation de **M. le Conseiller Gabriel RACCIATTI**, premier « viennent-ensuite » suite aux élections communales du 13 mars 2011. Devant l'assemblée debout, il prononce la promesse et lève la main droite après lecture du serment d'usage suivant :

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

Puis, le Président le félicite et le prie de prendre place dans les rangs du Conseil sous les applaudissements.

4. Communications de la Municipalité (en annexe)

M. le Syndic Edgar SCHIESSER en donne lecture.

5. Communications du Bureau (en annexe)

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE en donne lecture.

6. Préavis municipal No 27 / 2013 « Crédit d'ouvrage accès Centre commercial Migros et mobilité douce jusqu'au Marais »

Le rapport de la Commission d'urbanisme est lu par son membre **M. le Conseiller Eric EGEN** en remplacement de **M. le Conseiller Lothar HELM**, président-rapporteur, excusé ce soir.

La Commission conclut son rapport en acceptant à l'unanimité le crédit d'ouvrage total de CHF 3'600'000.- pour le réaménagement de l'accès au Centre commercial Migros et du cheminement sécurisé pour la mobilité douce (piétons et vélos) jusqu'au Centre sportif du Marais, tel que proposé par le préavis municipal.

M. le Conseiller Henri PISANI, rapporteur de la Commission des Finances, donne ensuite lecture de son rapport.

La Commission des finances explique sa position et la raison pour laquelle elle dépose un amendement qui réduit le crédit demandé et le porte à CHF 2'215'000.-.

Les commissaires sont acquis au fait que le montant de CHF 1'760'000.- représentant le crédit d'ouvrage pour l'aménagement au Centre commercial et l'assainissement et la mise en conformité du pont de Félezin doit être engagé pour des raisons de vétusté et de réaménagement des flux de circulation.

Pour ce qui concerne la convention avec la Migros et l'exacte teneur de celle-ci, la Commission a fait part de son vif regret de ne pas avoir été associée, encore moins consultée, à titre informel, avant ratification de ce document, considérant l'accord passé et ses modalités pécuniaires.

En effet, que représente en fait le montant de CHF 950'000.- ? A son sens, cette participation doit être considérée comme la contrepartie d'une libération de soucis administratifs et légaux qu'aurait été en mesure de mettre en œuvre notre Commune afin de faire opposition aux vellétés de la Migros. En d'autres termes, notre "pouvoir de nuisance" a été déterminé à raison de ce montant et les commissaires regrettent que celui-ci ne soit pas, selon eux, plus représentatif des avantages que retirera la Migros dans cette opération, c'est tout du moins leur conviction mais le Conseil reste seul juge en dernier ressort.

Pour ce qui touche maintenant les deux autres volets de la demande de crédit, soit CHF 1'385'000 pour les aménagements sur le long de la route du Pont de Félezin d'une piste de mobilité douce avec passerelle et le long du chemin du Marais, à raison de CHF 455'000.-, donc un total de CHF 1'840'000.-, la Commission estime que la réalité financière de la Commune ne permet pas, actuellement, de financer ces travaux. En considérant au surplus les investissements estimatifs totaux futurs de CHF 2'100'000.-- que la Municipalité présente en page 10, sous point 9 du préavis, elle propose d'amender les conclusions de celui-ci, dans le sens d'adapter le montant sous point 1.2 afin de conserver cette marge de crédit pour l'allouer ultérieurement aux investissements précités qui présentent, à notre sens, un caractère plus urgent et mieux avéré.

Ainsi, elle propose l'**amendement suivant** : "**afin de conserver une marge de crédit pour l'allouer ultérieurement aux investissements futurs, la Commission des finances demande de supprimer le crédit indiqué sous point 1.2 des conclusions du préavis.**"

DISCUSSION

C'est immédiatement **M. le Syndic Edgar SCHIESSER** qui demande la parole : « En préambule, la Municipalité souhaite réagir fermement à l'une des allégations de la Commission des finances, soit celle relative à la participation de la Migros à ce projet à hauteur de CHF 950'000.-. Le rapport de la Commission des finances contient une phrase inacceptable dans un pays démocratique. Je cite :

" A notre sens, cette participation doit être considérée comme la contrepartie d'une libération de soucis administratifs et légaux qu'aurait été en mesure de mettre en œuvre notre Commune afin de faire opposition aux vellétés de la Migros. En d'autres termes, notre « pouvoir de nuisance » a été déterminé à raison de ce montant ... "

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les membres de la Commission des finances, je vous laisse responsables de vos déclarations car, en d'autres termes, il s'agit pour vous d'un « pot de vin » versé par la Migros pour réaliser l'agrandissement projeté de leur Centre commercial de Romanel.

Je veux ici préciser, à l'intention des membres du Conseil communal, que toutes les actions de la Municipalité et d'ailleurs du Conseil communal sont régies par des lois que nous avons promis de respecter. Nous venons d'ailleurs de l'entendre lors de l'assermentation d'un nouveau Conseiller.

Dans le cas qui nous occupe et s'agissant de la participation de la Migros aux travaux réalisés sur le domaine public, il est important de préciser les quelques points qui suivent :

- En profitant de signaler que les travaux planifiés s'élèvent à CHF 99 millions et non 150 millions comme indiqué dans le rapport de la CF.
- Ces travaux sont réalisés sur la base du Plan d'extension partiel « En Félezin » - zone commerciale, du 24 octobre 1969.

La Migros n'a demandé aucune révision dudit plan d'extension qui aurait permis d'augmenter éventuellement les droits à bâtir de la parcelle. Dans un tel cas, la Commune ne peut encaisser une participation aux équipements communautaires telle que celle rendue possible par le récent règlement adopté lors de la dernière séance du Conseil communal.

- L'art. 50 de la LATC règle également les contributions aux frais d'équipement lors de la construction d'un immeuble qui prévoit que la participation pour les équipements techniques est de 50 %. En voici la teneur :

¹ *Les propriétaires sont tenus de contribuer aux frais d'équipement. Les articles 125 à 133 de la loi sur l'expropriation sont applicables. Les autres lois prévoyant une participation aux frais d'équipement^A ou des contributions de plus-value sont réservées.*

² *Les propriétaires assument en outre les frais d'équipement de leurs parcelles, jusqu'au point de raccordement avec les équipements publics.*

La Migros pouvait très bien ne pas demander de modification de la sortie sur la Rte du Pont de Félezin et dès lors elle n'aurait rien eu à payer du tout pour d'éventuels travaux réalisés sur le domaine public.

- Avec la batterie de juristes dont bénéficie cette coopérative, on voit mal la Municipalité exercer un quelconque « pouvoir de nuisances » s'agissant de l'octroi du permis de construire, ce d'autant plus qu'au moment de statuer sur le projet de travaux de transformation du Centre commercial il n'y avait aucune opposition à lever et que tous les services de l'Etat avaient donné leur feu vert.

Croire qu'il est possible, au bon vouloir de la Municipalité, de refuser un permis de construire est pour le moins assez simpliste.

La Commission des finances conteste plus particulièrement une clause de la Convention signée avec la Migros - qui bien évidemment a été préparée essentiellement par l'avocat de la Commune -, plus précisément la clause qui prévoit :

« Après réalisation des réaménagements des accès au Centre commercial, objet de la présente convention, tous les travaux d'entretien et de renouvellement seront à la charge de la Commune de Romanel-sur-Lausanne. »

A ce sujet, notre avocat est clair, juridiquement il n'est pas possible de faire payer à un propriétaire l'entretien et la rénovation - **rénovation** désigne les opérations par lesquelles un bâtiment ou une route ou l'un de ses éléments voit sa condition améliorée, par l'utilisation de matériaux neufs, modernes en remplacement des parties endommagées, selon la définition qu'en donne Wikipedia – du domaine public, autrement que par des impôts ou des taxes.

- Sur ce chapitre de la fiscalité qui épargne un tant soit peu les sociétés qui exercent leurs activités sous la forme d'une coopérative, la Municipalité ne prend bien évidemment pas position, mais souhaite, bien que soumise au secret de fonction, signaler que les contributions payées par la société en cause représente une part non négligeable des recettes communales chaque année si l'on considère l'impôt

foncier de 1 o/oo de la valeur fiscale de l'immeuble et les taxes annuelles prévues par le règlement EC/EU, les différentes taxes communales sur l'électricité, sans bien évidemment oublier la marge qui revient à la Commune sur la vente de l'électricité.

La Municipalité souhaite apporter ces précisions qui permettent peut-être de comprendre un tant soit peu la problématique de la fixation de cette participation d'une société privée pour des travaux réalisés sur le domaine public. »

M. le Conseiller Henri PISANI sans vouloir entrer dans une joute oratoire désire toutefois relever quelques points.

Premièrement c'est la disproportion dans la forme et le fonds du droit d'action, respectivement de réponse de la Municipalité vis-à-vis de la Commission des finances. Celle-ci fait un rapport qu'elle dépose, puis elle a une réponse ou une position de la Municipalité, qu'elle peut comprendre, mais dont elle n'a même pas une copie qui lui aurait au moins permis de se préparer.

Il poursuit ;

« Je m'inscris en faux dans la qualification de notre interprétation du " pouvoir de nuisance ". C'est pour ça que c'est mis entre guillemets parce que ce n'est pas du tout dans cet esprit que la Commission l'entendait. Il faut lire un peu entre les lignes et il semble que cela doit être compris comme tel. Quant au terme "pot de vin" employé par M. le Syndic, là encore il n'est absolument pas du tout dans l'esprit des réflexions de la Commission des finances. Chacun s'est fourvoyé dans l'interprétation de ce que pensait l'autre partie. Il n'y a pas lieu d'entrer plus loin dans le débat mais il faut être clair maintenant. Nous avons un sentiment que je peux résumer de la manière suivante : est-ce que les CHF 950'000.-, que ce soit sur un total de 99 millions ou 150 millions, sont suffisamment représentatifs par rapport aux avantages que va retirer la Migros ? C'est la question générique ou générale qui s'est posée au sein de la Commission. Maintenant, le Conseil est libre d'accepter, de refuser, d'amender et de commenter. »

M. le Conseiller François MORIER fait deux remarques :

1. Il s'étonne qu'il n'y ait pas une desserte par transports publics quand nous voyons les montants investis et la volonté de limiter le nombre de véhicules ?

Par ailleurs, pour un investissement de CHF 100 millions la Migros participe, grosso modo, à raison de moins de 1%. Il trouve que c'est un peu disproportionné par rapport aux nuisances, notamment routières, même si c'est sympathique pour Romanel d'avoir un Centre commercial mais qui va par contre attirer beaucoup de véhicules. Il n'est pas sûr que notre Commune retire un véritable bénéfice de tout ça. Sur ce point-là, il est un peu surpris en tant qu'habitant de Romanel.

2. Un autre point l'interpelle. Lorsque nous discutons de cette convention, nous voyons que les travaux qui sont maintenant devisés à CHF 1'790'000 l'étaient initialement, en 2010, à raison de CHF 1'300'000, sur lesquels la Migros prenaient CHF 950'000. Aujourd'hui, alors que le devis se monte à CHF 1'790'000, pourquoi n'avons-nous pas aussi adapté la participation de la Migros parce que c'était sur cette base de calculs que la répartition avait été faite.

Quant à l'aspect futur, il relève que, si l'on ne peut pas demander à un petit propriétaire d'entretenir la route communale qui amène à sa maison, nous nous trouvons là face à un propriétaire qui va générer énormément de trafic qu'il engendre lui-même. Cela va provoquer des dégâts fréquents à la route, des travaux d'entretien devront être effectués plus souvent que si cela desservait un quartier de villas ou un quartier industriel classique par exemple. Il s'agit d'un cas particulier et l'intervenant n'a pas l'impression qu'il a été traité comme tel.

Il remet en balance : 100 millions d'investissements, énorme chantier dont tout le monde est fier, mais, d'un autre côté, Romanel va financer plus du 50 % des aménagements autour de ce Centre. Nous sommes des bons contributeurs dans cette aventure !

Pour ce qui concerne la passerelle, il la trouve très jolie mais, si nous payons l'intégralité de ce qui est demandé aujourd'hui, c'est un luxe que nous ne pouvons pas nous offrir ! Nous n'avons pas les moyens, pour faire passer 30 vélos par semaine, de faire une passerelle à CHF 400'000.-. A un certain moment, il faut mettre les choses en balance et être raisonnables.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER répond que pour ce qui est des transports publics, c'est un sujet qui n'est pas totalement oublié. Les projets prendront tous leurs effets lorsque les deux bretelles au nord et au sud seront construites, comme l'a relevé la Commission d'urbanisme. Dans le cadre de ces réalisations sont prévus des transports publics, peut-être aussi en direction du Centre commercial. Il est vrai que certains d'entre eux ont existé mais n'étaient pas utilisés et ont été supprimés. Il y en aura donc probablement mais il s'agit toujours de savoir, dans ce domaine, qui va payer les déficits !

Pour la participation de la Migros, la manière dont M. le Conseiller MORIER a exposé les choses n'est pas exacte. Les CHF 1'300'000 correspondent exactement à ce qui avait été prévu puisque dans les CHF 1'790'000 cités, il y a la réfection du Pont de Félezin qu'il faut déduire et dont on ne trouve du reste pas trace dans la convention. Ce qui fait que 1'700'000 moins 450'000, nous n'arrivons pas loin de ce qui avait été prévu initialement.

M. le Syndic répète que chaque année, bien que ne pouvant pas donner de chiffres, les entrées générées par l'impôt foncier et autres taxes sont conséquentes ce qui permet de prévoir le financement des entretiens et réfections.

Concernant la passerelle, il précise tout de même que les comptages ont relevé le passage d'une trentaine de personnes en 1.5 heure ce qui multiplie sensiblement le chiffre cité ci-dessus. De plus, il ne faut pas prendre en compte les vélos seulement mais aussi les piétons. Sans oublier qu'en cas d'accident, on a vite fait de se retourner contre ceux qui n'ont pas fait les aménagements nécessaires et de citer l'exemple de Camarès ou autres endroits.

Il est vrai qu'il y a lieu de faire la pesée d'intérêts dans ce cas. La Municipalité est tout à fait consciente que c'est un point qui doit être discuté et certainement que d'autres personnes vont s'exprimer à ce sujet.

M. le Conseiller Michel JUNOD trouve également que CHF 950'000 sur 100 millions ce n'est pas énorme lorsque l'on connaît les bénéfices astronomiques de la Migros donnés chaque année. Même si elle rapporte des taxes, si le Conseil refusait le préavis, elle ne va pas partir et elle continuera à nous les verser. Justement, que se passe-t-il si le préavis n'est pas accepté ? La Migros devra de toute façon faire des voies d'accès ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER répond que dans ce cas la Migros ne versera rien du tout et que l'accès actuel sera maintenu. Il relève que ce n'est pas la Migros qui est le plus demandeur mais que c'est dans le plan des circulations qu'il est souhaité de diminuer et modérer la circulation qui passe par les chemins du Village, de la Judée et des Terreaux. La Municipalité reçoit souvent des courriers d'habitants de ces quartiers afin que la circulation y soit mieux aménagée.

Il observe à nouveau que, concernant le quasi million versé par la Migros, c'est peut-être pas grand-chose mais ce n'est quand même pas insignifiant, c'est même assez important pour notre Commune. La Municipalité a pris des renseignements, notamment à Crissier qui a investi beaucoup plus et a reçu, en proportion, moins que Romanel. Il y a de quoi être assez satisfait et, de plus, il n'y a aucune base légale pour une participation.

M. le Conseiller Blaise JAUNIN relève que l'aménagement des zones B à E se monte à CHF 3.6 millions, alors que celui de la zone A devrait atteindre CHF 2.1 millions. Compte tenu de la participation de la Migros c'est donc un total de CHF 4'750'000 qui devrait être mis à charge de notre Commune dans un avenir proche. Pensez-vous qu'au vu de notre situation financière nous pouvons nous permettre de telles dépenses ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER approuve ces chiffres qui apparaissent dans le préavis et déclare que c'est toute la discussion que nous devons avoir aujourd'hui. S'il est exact que notre situation financière n'est pas mirobolante, nous ne pouvons pas ne plus rien faire. Nous n'en sommes pas au point de ne pas pouvoir réaliser ces aménagements. La Municipalité pense que c'est le moment opportun de faire ces travaux avant d'autres qui vont survenir vers 2015-2016 ou plus tard. Pour l'instant, de par le peu d'évolution des projets en liaison avec de futurs quartiers ou des retards, entre autres le chemin de la Saugé ou certains dénivelés, il serait propice d'avoir cette portion de notre territoire où les choses seront faites en attendant de passer à la suivante.

Concernant la partie A, il faut dire que la grande partie des montants concernés font partie du PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) et que, de toute manière ces travaux devront être faits qu'on le veuille ou

non. Les canalisations du chemin de la Judée d'eaux usées et eaux claires devront être remplacées car elles ne sont plus du tout adaptées.

Quant au Pont « En Félezin », là aussi nous n'y manquerons pas, les travaux doivent être entrepris. Tout ça est à la charge des communes, le Canton n'entre pas en matière.

M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER, président de la Commission des finances, apporte encore quelques compléments d'information. Pour lui, une convention est un contrat qui, pour bien fonctionner, doit permettre aux deux parties d'être gagnantes. Pour le Centre commercial de la Migros et la Commune les deux parties ont besoin d'un accès aisé. Il est indéniable que la situation doit être améliorée.

Pour le Centre commercial, il y a des investissements très importants qui vont accroître la surface de l'exploitation et permettre à d'autres commerces de se joindre, ce qui donnera un hyper-marché moderne qui permettra l'augmentation des prestations et du chiffre d'affaires. Pour cette valorisation, il a vraiment besoin d'un accès facile. Nous voyons les difficultés qu'il y a maintenant durant le chantier et les choses doivent changer.

Quant à notre Commune, elle a aussi besoin d'améliorer ses routes et là, elle a une opportunité unique, celle de partager l'investissement entre elle et la Migros. La Municipalité s'est déterminée et a pensé que le chiffre de CHF 950'000 qui représente à peu près la moitié des investissements était suffisant.

De son côté la Commission des finances pense que c'est une occasion qui a été ratée, disons à demi ratée, car près d'un million c'est déjà quelque chose, mais nous aurions pu demander plus à la Migros pour effectuer les investissements demandés tels que pour la passerelle et la mobilité douce auxquels elle aurait pu participer.

Maintenant, le Conseil communal doit se prononcer sur un crédit d'investissement très important qui, pour la Commission, va au-delà des possibilités financières de la Commune. Elle pense même qu'il y a d'autres investissements plus importants que ceux-ci, tout en regrettant que l'on ne puisse pas réaliser cette mobilité douce pour env. 1'400'000.-.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER désire rectifier l'information relative à l'augmentation de la surface du Centre commercial. C'est inexact, elle reste la même. Ce qui change c'est celle de la Migros qui passe de 9'000 m² à 6'000 m², ce qui permet une augmentation de celles des boutiques. Du reste, il n'y en aura à première vue aucune nouvelle, celles qui sont présentes actuellement restent, en tout cas selon ce qui est présenté dans les demandes d'aménagements.

La Municipalité aurait aimé pouvoir négocier dans le sens que le Plan d'affectation soit revu ce qui aurait donné des surfaces supplémentaires et permis de suivre la thèse de la Commission des finances. Cependant, dans ce cas-là, le voisinage aurait certainement été plus regardant.

Il faut aussi relever que le nombre de places de stationnement a diminué de 200 ce qui contredit des arguments qui ne correspondent pas à la réalité. Cela permet, heureusement, une meilleure circulation et évitera à plus d'un des frais de carrosserie pour avoir touché une colonne.

M. le Syndic poursuit : « On ne va pas ergoter mais on a compris que pour la Commission des finances on a fait tout faux ! Quand certains seront à la Municipalité, ils feront, j'espère, mieux que nous ! Quand on n'a aucune prétention légale à amener, le montant conclu a paru acceptable à la Municipalité précédente qui a signé la convention ».

M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER assure : « Je suis obligé de reprendre la parole : loin de moi de dire que vous avez fait tout faux. J'ai dit "la moitié" ! » (Rires dans la salle)

C'est au tour de **M. le Conseiller Philippe MUGGLI** de s'exprimer au sujet de la zone A évoquée précédemment :

« Lors du Conseil Communal du 10 mai 2012, j'étais intervenu dans le cadre du préavis 15/2012 concernant le crédit d'étude pour le réaménagement de l'accès au Centre commercial Migros afin de demander que la sécurisation du secteur « Judée Sud » soit également intégrée au projet. Je constate que cela a été effectivement considéré dans le préavis 27/2013 sur le crédit d'ouvrage dudit projet, mais pour information uniquement et par conséquent non compris dans le crédit demandé.

Cette situation est regrettable car cela va retarder encore plus la mise en œuvre de mesures indispensables pour sécuriser un tronçon hautement risqué. Les habitants du quartier de « Cité Fleurie » ont interpellé à plusieurs reprises les autorités de notre village à ce sujet ces dernières années et j'ai moi-même contacté et rencontré la Municipalité dès septembre 2010 déjà pour demander à nouveau des mesures. Des comptages de véhicules ont été effectués et il a été constaté qu'effectivement, il fallait agir. Quelques actions ont été prises mais demeurent insuffisantes. Il faut absolument construire un trottoir sur ce tronçon de quelques dizaines de mètres. Il est assez incompréhensible de constater que certains quartiers du village, non soumis au trafic intense des pendulaires, puissent jouir d'aménagements de ce type et pas le secteur « Judée Sud » qui est devenu un itinéraire de transit.

Dès la rentrée scolaire d'août 2013, le risque d'accident va s'accroître encore puisque 4 nouvelles familles vont emménager cet été dans le quartier de « Cité Fleurie ». Par conséquent, le nombre d'enfants scolarisés qui vont emprunter plusieurs fois par jour ce chemin va plus que tripler.

Les habitants de ce quartier demandent une nouvelle fois à la Municipalité d'agir dans les plus brefs délais afin de régler ce problème. »

M. le Syndic Edgar SCHIESSER constate que M. le Conseiller Philippe MUGGLI a signé le rapport de la Commission des finances qui élague déjà. Est-ce que cela va encourager la Municipalité à aller de l'avant avec la zone A ? Elle fera l'appréciation tout en ne perdant pas de vue qu'il faut avoir une vision plus large et considérer l'ensemble des habitants, y compris ceux des Terreaux et ceux de la zone sportive du Marais qui doivent aussi être pris en considération. Après le débat de ce soir, la Municipalité verra ce qu'il y a lieu de faire pour la zone A.

M. le Conseiller Philippe MUGGLI précise qu'il a soutenu les CHF 455'000 pour l'aménagement de la piste de mobilité douce le long du chemin du Marais et de celui des Epinettes, à l'instar de toute la Commission des finances et concède volontiers qu'il y a aussi des problèmes dans cette zone qu'il faut prendre en considération.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI se réfère lui aussi au procès-verbal de la séance du 10 mai 2012 relativement au crédit d'étude pour dire que si les réponses aux interrogations exprimées à ce moment-là concernant la convention et autres avaient été mieux développées, nous n'en serions peut-être pas là maintenant. Il ne dit pas que le Syndic et la Municipalité ont fait faux, puisqu'à l'époque il déclarait déjà qu'il n'avait pas compris cette convention. Plus loin dans le procès-verbal nous pouvons lire qu'il était dit que la Commune s'était fait totalement blouser et encore plus bas il était relevé que ce n'était pas du tout ça mais que c'était plutôt l'avocat-conseil qui avait fait signer une pareille convention. Ce qui fait ajouter à M. le Conseiller qu'il le prendrait encore moins après ce qui a été dit ce soir !

De plus, il était tout le temps expliqué qu'il s'agissait d'un crédit d'études, qu'il ne fallait pas poser toutes ces questions parce que tout viendrait au moment des travaux.

M. le Conseiller a mieux compris la convention secrète et signée que nous n'avons pas le droit de voir mais qu'on aurait pu peut-être faire passer dans une commission avant de la signer.

Il observe que ces CHF 950'000 sont intéressants si l'on prend CHF 1'500'000. Par contre, si l'on prend les 4'750'000 évoqués par M. le Conseiller Blaise JAUNIN, que l'on refuse le préavis mais qu'on doit quand même faire le Pont pour 1 million, plus les deux millions parce qu'ils font partie de la zone A et de notre commune, on arrive à CHF 3'5 millions au lieu de 4.5 millions. Donc, on économiserait 1 million même si on ne touche pas les CHF 950'000. Ce montant n'est donc pas assez haut. Nous aurions pu avoir moins mais nous aurions aussi avoir plus puisque la Migros a besoin de ces aménagements. De plus, nous apprenons ce soir que si nous ne faisons pas tout, les 950'000 seraient calculés au prorata ou selon un calcul spécial, donc encore réduits.

Est-ce qu'il ne serait pas mieux de dire que nous renvoyons le préavis à la Municipalité ? Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas revenir avec un autre. Cela annulerait la convention et permettrait d'en faire une autre, meilleure, en essayant d'avoir un peu plus. Si l'on n'obtient pas plus, nous ne ferons que le Pont et ce dont nous avons besoin.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER laisse à l'intervenant l'entière responsabilité de ses propos sur l'avocat-conseil de la Commune. Concernant une convention secrète, elle était tellement secrète que lors du crédit d'étude elle a été distribuée à la Commission des finances ! Cette fois, elle lui a été envoyée par courriel. Difficile de faire plus si ce n'est une distribution générale mais, à ce moment-là, à quoi servent et quel est le travail des commissions ?

Quant à la convention, elle est claire. Si on réalise la moitié des travaux on discutera pour la moitié et si on ne fait rien, on n'aura rien. Il faudra bien une fois ou l'autre réaliser ces aménagements ; à ceux qui seront là, peut-être lors de la prochaine législature, d'aller discuter avec la Migros. Comme déjà dit précédemment, elle n'a jamais été très enthousiaste avec nos propositions. Son idée était de faire un puissant rond-point à la sortie comme cela se fait un peu partout, avec des embranchements du côté de la Judée, du Village et des Terreaux. La Municipalité, depuis 5 ans, n'est jamais entrée dans cette manière de voir et a essayé de trouver d'autres solutions. Si le Conseil ne les trouve pas adaptée, il faudra faire avec la situation actuelle.

Il ne faut cependant pas penser qu'il sera possible de renégocier tout de suite et de revenir en juin avec un nouveau préavis. Lors des très nombreuses séances qui ont eu lieu avec la Migros, la Municipalité a défendu bec et ongles la Commune et tout fait pour obtenir le maximum. Dans les comptes 2011, on a vu qu'il y avait déjà un très gros montant de taxes qui avait été encaissé à l'octroi du permis de construire.

En conclusion, la Municipalité n'approuve pas la proposition faite qui obligerait la Municipalité à revoir les choses d'une manière différente.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI : « Ce n'était pas une proposition, c'était une question et je ne prétends pas qu'il faut faire ça. Quant à la convention, je dis qu'elle est secrète parce que, lorsque les commissions l'ont reçue, elle était déjà signée et je ne crois pas qu'elles ont pu dire quelque chose. Il fallait la soumettre avant de la signer, de regarder avec le Conseil communal via les commissions, pas de la soumettre à tout le monde. »

M. le Conseiller Pierre PACHE trouve que nous parlons beaucoup d'argent ce qui le déçoit car ce n'est qu'une partie de la discussion. Pour rester encore un tout petit peu sur l'argent, il se souvient que lors de la discussion sur l'arrêté d'imposition pour cette année, certains sont intervenus assez lourdement pour demander à la Municipalité de faire tout pour attirer les entreprises rentables fiscalement. La situation de notre Commune est une chose qui peut séduire non seulement des entreprises mais aussi des contribuables intéressants. Si nous avons des infrastructures correctes qui, entre autres, épargnent un peu le bruit dans le village, cela peut aussi être une incitation à attirer des contribuables.

Outre la question financière, il y a aussi une vision de l'avenir à prendre en compte. La mobilité douce n'est pas un luxe, c'est juste une vision d'avenir. Ce n'est pas demain, c'est déjà aujourd'hui. Tout le monde en parle. Alors, si nous nous retenons de faire ces investissements pour des raisons d'argent uniquement, c'est un peu dommage. Il serait intéressant de savoir ce qu'en pensent les membres du Conseil, de connaître leur avis sur quel village, quelles infrastructures, quel style de vie nous voulons avoir, surtout en pensant à l'avenir proche induit par le développement du Nord lausannois. Ce sont aussi des réflexions que nous pourrions avoir et, à ce propos, il s'associe complètement à l'intervention de M. le Conseiller Philippe MUGGLI. Le chemin de la Judée Nord et Sud, les Terreaux ne peuvent pas rester comme ça et si nous voulons que ça change, il faut dépenser des sous !

M. le Conseiller Daniel ROTA demande si, dans l'étude de la circulation, le plan qui est proposé est définitif au niveau de la sortie de la Migros ou est-il encore sujet à examens et modifications ?

En outre, il a constaté qu'à la Migros de Crissier, il y a deux entrées. Est-ce que dans l'évaluation qui a été faite ici à Romanel il y a aussi la possibilité d'avoir, potentiellement, dans le futur, une autre entrée au sud qui ferait le joint avec les routes qui vont se construire dans le secteur et qui permettrait aussi d'alléger le trafic dans le village, etc. ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER répond que la sortie est définitive dans le sens que le principe veut que le circuit le plus facile est de faire aller les gens sur la RC 448 pour éviter qu'ils circulent aux chemins de la Judée, du Village ou des Terreaux. Le but est de les envoyer contre en haut. La sortie sera telle que celle présentée sur le plan si le crédit est voté.

Il y aura effectivement des solutions pour une sortie directement sur la RC 448 mais elles n'ont pas été prévues pour l'instant parce qu'elles entrent dans le cadre des aménagements de cette route cantonale qui devront être revus dans un délai qui est lié au développement de la zone. Il y a d'autres idées qui ont été évoquées avec la Migros pour faire d'autres sorties selon l'évolution et l'ampleur du trafic, ce qui fait que la zone du tunnel de lavage et de distribution de l'essence ne subira que très peu de modifications. A première vue, la Migros a, sur les conseils de la Municipalité, complètement renoncé à l'idée d'un shop. Nous leur avons expliqué qu'il y avait déjà assez de trafic et que nous n'en voulions pas encore la nuit et le dimanche. Cela aurait par ailleurs attiré un nombre incalculable d'oppositions.

M. le Conseiller Jean-Luc MATHYS revient sur la question financière et demande si, par rapport aux prévisions à long terme, ces différents travaux ont été prévus dans les pages bleues du budget. Il a compris qu'il y en a certains qui apparaissent dans la planification du PGEE, mais qu'en est-il des autres car il pense qu'il est nécessaire d'avoir un cadre à long terme pour savoir si nous sommes dans la cible ou pas ?

Le risque est de se retrouver dans quelques années avec des montants astronomiques alors que nous ne voulons pas augmenter les impôts ou alors seulement que modestement.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER renvoie à la page 9 du préavis qui répond à la partie qui est en discussion aujourd'hui. Dans les pages bleues apparaissent le réaménagement de la sortie Migros et le trottoir du Marais qui étaient prévus à hauteur de CHF 1'800'000 (avec mention de la participation de la Migros de CHF 950'000) et l'assainissement du Pont pour CHF 1'000'000. Pour ce dernier, il y a eu des bonnes surprises puisqu'il est moins détérioré qu'on pensait.

Pour la zone A, comme déjà dit, c'est un peu plus compliqué mais il y a aussi des montants qui figurent dans le plan des investissements, notamment dans ceux liés au PGEE. Tout ça est un peu « parsemé » dans plusieurs comptes.

M. le Conseiller Thierry HENRY observe que le Pont de Félezin est prévu pour des 40 tonnes. Est-ce qu'il y a vraiment des 40 tonnes qui passent sur ce pont ? Est-ce qu'il est renforcé ou maintenu pour supporter de telles charges ? Il semble qu'il n'y a pas de 40 tonnes qui circulent par là pour venir dans le village. Comment est-ce que ça fonctionne techniquement ?

Il remercie la Municipalité pour le projet de sécurisation sur le Centre sportif du Marais car c'est effectivement un endroit extrêmement risqué pour les personnes, en particulier les enfants, qui s'y rendent à pied ou à vélo. Même s'ils ne sont pas très nombreux, nous avons vraiment peur pour eux. C'est certainement un des endroits les plus dangereux si ce n'est le plus dangereux de la Commune.

Concernant la passerelle, il est partagé parce qu'elle représente effectivement un élément d'un dispositif piétons/cycles qui coûte cher. Il se demande si on ne pourrait pas, bien que l'on indique qu'il n'est pas possible d'élargir le trottoir du Pont, envisager quand même de l'élargir un petit peu et que les cyclistes et les piétons se partagent l'espace. Quand on passe sur un pont en vélo, on ne va pas à 50 km/h. en règle générale. Il s'agit aussi bien sûr d'une question de civilité. Est-ce qu'il y a par conséquent légalement une possibilité d'élargir un peu ce pont sans construire une passerelle ?

Par ailleurs, quand il entend M. le Conseiller Philippe MUGGLI parler de la sécurisation du quartier de « Cité Fleurie » pour un montant de CHF 250'000, il se dit qu'il s'agit certainement de protéger beaucoup plus de personnes dans ce secteur (selon des comptages établis) que celles qui passeront sur le Pont et qu'il faut mettre des priorités. Il demande à la Municipalité de faire au mieux et de voir si on ne peut pas

intégrer le trottoir demandé ou si on ne peut pas le faire de manière plus rapide ?

M. le Municipal Denis FAVRE déclare que 40 tonnes sur le Pont c'est pour des circuits particuliers lorsqu'il y a des convois spéciaux qui ne peuvent pas forcément passer dessous et sont alors obligés de circuler dessus. Pour pouvoir passer dessous, le Pont devrait être retravaillé.

Il n'est pas possible d'élargir le trottoir du Pont. Il faut aussi penser à l'hiver et à la neige qui doit bien être mise quelque part mais en aucun cas sur la route cantonale en-dessous. Il faut donc garder justement cette possibilité selon une règle à laquelle nous sommes soumis et qu'il faut respecter. C'est comme ça !

Finalement, si on voulait faire passer les piétons sur ce pont, il faudrait une piste piétons/vélos qui doit être d'une certaine largeur. Cependant, comme mentionné dans le préavis sur indication du bureau d'ingénieurs Schopfer & Niggli SA, les trottoirs du pont existant ne comportent pas la largeur suffisante pour assurer la continuité de la piste mixte. Par ailleurs, la structure du pont ne permet pas de reprendre une passerelle qui serait accrochée latéralement (torsion trop importante).

M. le Syndic Edgar SCHIESSER complète : « M. le Conseiller Thierry HENRY est très satisfait de l'élargissement du chemin du Marais mais, pour y arriver, il faut que la sécurisation soit présente tout au long du trajet. Si c'est seulement sur un tronçon, est-ce que cela vaut la peine ? Légalement, pour avoir une piste de mobilité douce, il faut une largeur nécessaire que le Pont ne permet d'atteindre. De plus, il faudrait que les vélos changent de côté. Donc, le passage sur le Pont est impossible, c'est sûr et certain. Cela signifie qu'il n'y aura pas de sécurité améliorée entre l'entrée de la Migros et le chemin du Marais. Il sera peut-être possible de faire un marquage sur la route pour les vélos mais pour une piste cyclable il faut respecter la norme de 3.00 m.

C'est la raison pour laquelle la Municipalité voit cet objet comme un ensemble qui, certes, coûte cher, mais elle partage entièrement l'avis de M. le Conseiller Pierre PACHE sur la mobilité douce et la vision d'avenir qu'il faut en avoir. Nous avons demandé au Canton pourquoi il n'encourage pas, sauf dans les grands discours, la mobilité douce, mais chacun connaît sa politique très restrictive du point de vue financier.

Le trottoir le long de la rue du Marais sera sûrement construit, c'est une idée qui avait déjà été évoquée lorsque ce tronçon avait été goudronné il y a une dizaine d'années. Cela n'avait pas été fait mais des contacts avaient été pris pour un aménagement du côté du champ. Il faut aussi relever que c'est un investissement assez modeste.

Tout le monde est partagé, mais, à mon avis, vous devez faire le pas ! Il faut vraiment avoir une certaine vision, réaliser un coin comme il faut et pas du « rebléztage ».

M. le Conseiller Thierry HENRY remercie. Il y a quand même une différence fondamentale au niveau de la sécurité. Il y a un concept mis en place par la Municipalité pour un ensemble et il y a un degré de dangerosité. Celui du passage des piétons et vélos sur le Pont n'est pas comparable avec celui du chemin du Marais qui doit être sécurisé. Il y a effectivement deux choses, le côté esthétique qu'il approuve et le côté financier pour lequel il est beaucoup plus réservé. Comme déjà relevé, le montant de CHF 250'000 pour sécuriser un quartier d'habitation paraît beaucoup plus important que les CHF 1'385'000 pour la passerelle.

M. le Municipal Daniel CROT désire apporter une remarque positive par rapport aux finances. Dans notre grand malheur de Commune en difficulté, opinion qu'il ne partage pas complètement car, selon lui, elle n'est pas si en difficulté que ça, il relève que nous avons beaucoup de chance comme il l'a déjà dit plusieurs fois. En effet, au niveau des taux d'intérêt, nous avons l'occasion d'emprunter CHF 1, 2 ou 3 millions, à 10 ou 15 ans, à des taux inférieurs à 2 %. Si nous faisons le calcul, cela nous coûte entre CHF 30'000 à 40'000 par année, ce qui, à son avis, paraît supportable.

M. le Conseiller Eric EGGEN approuve entièrement la déclaration : "la mobilité douce c'est l'avenir". Si nous passons au-delà de la « barrière de röstis », nous constatons qu'ils ont des décennies d'avance sur nous. Nous avons donc maintenant un retard important à combler. La mobilité douce va effectivement nous coûter énormément et ce n'est, en l'occurrence, qu'un début.

Le secteur qui nous occupe est un centre névralgique et il faut y réaliser le concept qui nous est proposé. Parlons argent puisqu'il le faut et constatons que cela va nous coûter CHF 46'600 d'amortissement par année. Qu'est-ce que c'est que la sécurité d'un enfant, un piéton ou un cycliste pour un tel montant par année ? Par contre, il n'aimerait pas que ce que nous allons réaliser ici soit une autoroute à piétons et à vélos qui devienne le standard pour toute la Commune et que nous devions partout passer les trottoirs à 3 m. pour que les vélos puissent y circuler à 50 km/h. et mettre les passants en péril.

En conclusion, il invite l'assemblée à accepter le crédit complet tel que présenté.

M. le Conseiller Christophe GUENAT relève que lors de la préparation de la séance dans son groupe la semaine dernière, le rapport de la Commission des finances n'était pas encore connu. Il avait cependant déjà eu la même idée que celle-ci et avait pensé à ce qu'il appelle « couper la poire en deux ». Cela signifie qu'il est favorable à la réalisation de la sortie de la Migros et à la sécurisation du chemin du Marais. Il demande au Conseil de suivre cette voie.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** passe, après plus d'une heure de débat, au vote du préavis.

Premièrement, il relit l'amendement de la Commission des finances :

Suppression du crédit indiqué sous point 1.2 des conclusions du préavis, soit : un crédit d'ouvrage de CHF 1'385'000.- TTC, pour l'aménagement, sur le long de la route du Pont de Félezin, de la piste de mobilité douce avec passerelle.

VOTE SUR L'AMENDEMENT : il est accepté par 24 oui contre 21 non

Puis M. le Président donne lecture des conclusions amendées du préavis :

...le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne décide :

1. d'adopter le préavis municipal No 27 / 2013 et d'accorder un crédit de CHF 2'215'000.- TTC, qui se compose de :
 - 1.1 Un crédit d'ouvrage de CHF 1'760'000.- TTC, pour l'aménagement de l'accès au Centre commercial Migros et l'assainissement et mise en conformité du Pont de Félezin ;
 - 1.2 Un crédit d'ouvrage de CHF 455'000.- TTC, pour l'aménagement de la piste de mobilité douce le long du chemin du Marais et du chemin des Epinettes;
2. d'autoriser le financement de ces dépenses par la trésorerie courante ou, au besoin, par l'emprunt, dans la limite du plafond d'endettement, après déduction de la participation forfaitaire de CHF 950'000.- TTC, de la Société Coopérative Migros Vaud;
3. d'autoriser l'amortissement de la dépense pour ces travaux sur une durée de 30 ans.

VOTE SUR LE PREAVIS AMENDE : il est accepté à la majorité moins 3 non et 1 abstention

M. le Syndic Edgar SCHIESSER aurait souhaité que l'ensemble du préavis soit accepté. La Municipalité a voulu le « saucissonner » afin que le débat soit démocratique, elle accepte donc la décision de l'assemblée tout en ne lui adressant qu'un demi merci comme il a été dit qu'elle n'avait fait qu'à moitié faux !

7. Préavis municipal No 28 / 2013 « Réaménagement provisoire de la déchetterie actuelle du Chemin du Stand »

Le rapport de la Commission technique est lu par **M. le Conseiller Jean-Luc MATHYS** en remplacement de son auteur **Mme la Conseillère Alexandra GAILLE**, excusée.

Les commissaires adoptent à l'unanimité les conclusions du préavis telles que présentées.

M. le Conseiller Patrick OPPLIGER lit ensuite son rapport pour la Commission des finances qui accepte aussi les conclusions du préavis.

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE annonce qu'il a reçu au début de la séance un amendement écrit déposé par **M. le Conseiller Jean-Claude PROGIN** qui en donne lecture :

Je demande la suppression du point 3.7 du préavis « portail électrique : CHF 32'000.- » pour les raisons suivantes :

1. *Nous ne sommes pas certains de pouvoir le transférer sur la nouvelle déchetterie d'ici à 5 ans ;*
2. *Les finances communales nous demandent d'être extrêmement prudents quant à nos dépenses et ceci n'est pas indispensable au bon fonctionnement de la Commune.*

En conclusion, je demande de ramener le préavis de CHF 100'000.- à CHF 68'000.-.

M. le Conseiller pense que toute une partie de ce portail ne sera pas récupérable parce qu'il est coulissant et tout ce qui est rail et scellé au niveau de l'installation ne pourra pas être repris. Il faudra donc racheter ce matériel lorsqu'on aménagera la nouvelle déchetterie. De plus, il faut relever que ce portail électrique n'est ouvert que 3 fois par semaine pour la population. C'est donc un gros investissement pour pas grand-chose, à son avis. Et qui sait si dans 5 ans lorsqu'il faudra le transférer sur le nouvel emplacement, le fournisseur ne nous dira pas que c'est un ancien modèle et que l'on ne trouve plus les pièces ? Nouvelle déchetterie = nouveau portail, d'accord. Mais l'ancienne déchetterie avec un nouveau portail à transférer plus tard, déplacement qui coûtera forcément de l'argent, ce n'est pas acceptable quand on nous dit d'être attentifs à nos dépenses. C'est dommage d'investir pour ça.

DISCUSSION

M. le Municipal Denis FAVRE répond que si la Municipalité est partie sur un portail non pas à 2 battants comme l'actuel, c'est qu'étant donné que nous ne voulons pas agrandir la déchetterie pour diverses raisons, la volonté est d'optimiser la mobilité. Celui proposé ne prend pas de place dans la circulation. Il faut aussi relever que les employés de la voirie se rendent souvent à la déchetterie. A noter également que le portail actuel permet de s'arrêter avec un véhicule et de se débarrasser de plein de choses.

A l'inverse, le portail électrique envisagé sera dans le prolongement pour éviter qu'il y ait une place à disposition pour décharger des ordures et tout et n'importe quoi.

Ce portail repose sur des socles en béton qui ne seront pas repris. La déchetterie de Froideville possède deux de ces portails et M. le Municipal a pu constater sur place leur efficacité et forger son opinion. Il précise encore un autre avantage : il n'y a pas de rail au sol. Cela facilite notamment le passage des gros camions et le déneigement.

C'est vrai que le prix est assez élevé mais il ne faut pas oublier que le portail actuel arrive au bout et qu'il

faudra le changer tôt ou tard, ce qui représente une dépense dans les CHF 8'000.- à 10'000.-. Le surcoût est donc de l'ordre de CHF 20'000.-.

Pour en venir au planning de la future déchetterie, il faut d'abord procéder à l'échange de terrain puis effectuer diverses tractations et autres démarches auprès de l'Etat qui prennent du temps avant de pouvoir entreprendre enfin la construction qui risque d'être repoussée pour ces différentes raisons.

En conclusion, ce portail, même s'il a un certain prix, est une bonne chose, avant tout pour le confort des utilisateurs et la Municipalité invite à refuser l'amendement proposé.

M. le Municipal Luigi MANCINI réagit par rapport à la remarque de M. le Conseiller Jean-Claude PROGIN sur la garantie. Pour un appareil, elle est de 10 ans. Pour les pièces, c'est 20 ans. Si nous imaginons le nombre de portes de garage et de portails électriques qui ont été installés sur le territoire de notre Commune, on plaint tous les propriétaires qui ne trouveraient pas de pièces de rechange.

Le modèle qui vous est proposé garantit donc des pièces pendant 20 ans et, à ce moment-là, nous aurons sans doute une nouvelle déchetterie. Il répète encore que le portail choisi est autoportant, qu'il n'y a pas de rail au sol et demande de rejeter l'amendement.

M. le Conseiller François MORIER remercie son collègue Jean-Claude PROGIN pour le dépôt de son amendement qui a permis d'obtenir de nombreuses et intéressantes précisions. Ceci dit, il est étonné de voir que pour CHF 100'000.- on peut faire quelque chose sans faire une étude ! Il en est très content et approuve complètement le préavis.

M. le Municipal Denis FAVRE réplique que l'étude fait partie des innombrables tâches d'un Municipal qui s'est, en l'occurrence, appuyé sur le chef de la voirie, sur une entreprise qui s'occupe de l'enlèvement des déchets et il en tire les enseignements. Comme indiqué dans le préavis, il a encore des contacts avec les services de l'Etat pour diverses autorisations et ce n'est pas ce qui prend le moins de temps.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** relit l'amendement de **M. le Conseiller Jean-Claude PROGIN** :

Le préavis de CHF 100'000.- est ramené à CHF 68'000.-.

VOTE SUR L'AMENDEMENT : il est refusé à une large majorité moins 6 non et 2 abstentions.

Avant de passer au vote final, M. le Président donne lecture des conclusions suivantes :

... Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne décide :

1. D'accepter le préavis No 28 / 2013 tel que présenté ;
2. D'accorder le crédit de CHF 100'000.- représentant le montant total des travaux ;
3. De financer cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
4. D'amortir cette dépense sur une durée maximale de 10 ans.

VOTE SUR LE PREAVIS : il est accepté à la majorité moins 2 non

M. le Municipal Denis FAVRE remercie pour ce oui massif. Il ajoute qu'il est clair que ce n'est pas demain matin que les travaux vont commencer puisqu'il faut encore attendre les autorisations susmentionnées. On va tout faire cependant pour apporter, le plus vite possible, un confort maximum avec des frais minimums aux citoyens qu'il faut encourager à trier leurs déchets et à les apporter à la déchetterie.

8. Préavis municipal No 29 / 2013 « Complexe de Prazqueron - Crédit d'étude pour l'aménagement de l'Esplanade de Prazqueron »

C'est par la voix de **M. le Conseiller Frank VOCK**, président-rapporteur de la Commission technique, que nous prenons connaissance de son rapport. Les commissaires ont accepté à l'unanimité le préavis tel que présenté.

Pour la Commission des finances, c'est **Mme la Conseillère Ornella MORIER** qui donne lecture de son rapport. C'est aussi à l'unanimité que le préavis est adopté.

DISCUSSION

M. le Municipal Luigi MANCINI remercie les deux commissions de leur bon travail et de l'échange qui a eu lieu afin de bien comprendre le principe du préavis.

Certainement que tout le monde se pose la question : « Pourquoi avoir présenté ce préavis ? ». C'est simple : lors de l'inauguration du complexe de Prazqueron complètement rénové pour CHF 5'450'000.-, plusieurs membres du Conseil ont fait remarquer le mauvais état de l'Esplanade. De plus, les utilisateurs de ces lieux, de la salle polyvalente, ainsi que les habitants de Romanel, en voyant la photo de Romanel-Info avec une magnifique façade, ont aussi réagi quant à l'état de l'Esplanade qui cause vraiment des soucis au niveau de sa sécurité.

Et maintenant la deuxième question : « Pourquoi un crédit d'étude » ?

Ces travaux vont dépasser les CHF 500'000.-. Nous avons eu en 2009 une estimation des coûts qui était de CHF 684'000.-. M. le Municipal était alors parmi les membres du Conseil et leur avait demandé de refuser l'amendement qui supprimait les travaux de l'Esplanade car il pensait bien qu'un jour cela reviendrait sur le tapis. Il est clair que l'on pourrait charger le bureau technique communal de préparer le préavis et calculer ces coûts mais nous n'avons pas le temps et surtout pas les ressources pour le faire car il nous manque les connaissances au niveau des évacuations des eaux sur cette place.

En sa qualité d'utilisateur, il réfléchit au futur et pense que nous devons avoir une place considérée de rencontres et de fêtes. Plusieurs endroits similaires dans d'autres communes, qu'il a visités, ont été aménagés avec une zone de rencontre et une zone récréation pour les élèves. Il rappelle encore que le collège de Prazqueron sera démoli d'ici moins d'une dizaine d'années. On construira alors un nouveau collège et peut-être une nouvelle salle de gym, éventuellement même ailleurs, et c'est notre devoir de penser à tout ça. Ce qui est sûr c'est que nous avons vraiment besoin d'une place centrale de rencontres.

Pourquoi n'avons-nous pas repris le projet d'Ipsofacto ? Imaginez-vous si vous donnez un mandat à un architecte pour construire votre maison et que pour différentes raisons vous cassez le contrat. Vous donnez un autre mandat ensuite à un autre architecte qui reprend le même projet. Je vous laisse deviner ce qui va se passer au niveau juridique.

Donc, comme nous avons changé d'architecte, nous ne pouvons pas reprendre le projet du précédent qui d'ailleurs n'entre pas dans la ligne de celui de L'Atelier neuf8 qui s'est chargé du Complexe de Prazqueron et a donné entière satisfaction.

Le montant demandé de CHF 106'500.- est élevé mais M. le Municipal rappelle que sont compris dans cette somme l'architecte plus l'ingénieur civil ce qui nous évitera d'avoir d'autres frais relativement à la réalisation des travaux. Il demande à l'assemblée d'accepter ce préavis.

M. le Conseiller François MORIER demande combien cette place représente de m2 ? Nous allons mettre pratiquement 1 million pour rénover cet endroit et il aimerait savoir ce que cela fait au niveau du prix du m2.

M. le Municipal Luigi MANCINI annonce immédiatement que nous n'allons pas dépenser 1 million pour cette Esplanade, cela n'est pas imaginable. Nous avons un crédit d'étude de CHF 106'500.-, une estimation précédente de CHF 684'000.-, les objectifs se situent donc là, c'est-à-dire de ne pas dépasser CHF 700'000.-. La commission technique a demandé une étude avec deux variantes, il sera fait selon ses désirs. La surface de l'Esplanade est de 1'400 m2.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI fait remarquer que M. le Municipal n'a pas parlé du vœu de la Commission technique que cette étude soit globale et tienne compte d'une rénovation, d'une transformation ou d'un agrandissement futurs du collège de Prazqueron, dans le but d'éviter des travaux et coûts supplémentaires. Est-ce qu'il s'agit vraiment de tout ça ou seulement de l'Esplanade.

M. le Municipal Luigi MANCINI explique comment sera aménagée la place, c'est-à-dire directement depuis le parking avec un accès jusqu'à la Protection civile, puis également jusqu'au préau et avec l'installation d'un Ecopoint afin de supprimer les actuels containers qui ne sont pas très décoratifs. C'est donc dans la totalité depuis la limite où il y a le bac à sable.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI remercie pour l'explication mais ce n'était pas sa demande. Le crédit d'étude demandé concerne l'aménagement de l'Esplanade mais la Commission technique demande d'y intégrer le futur agrandissement du collège. Est-ce que le crédit va aussi tenir compte de cela ?

M. le Municipal Luigi MANCINI répond qu'il s'agit uniquement de l'Esplanade. Il n'y a rien pour le futur et le collège.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR fait remarquer que puisque l'étude ne comprend que l'Esplanade et que le but de la Municipalité est de ne pas dépasser CHF 700'000.-, pourquoi ne pourrait-on pas venir avec un préavis en majorant ce montant puisqu'il date d'un certain temps et en donnant le mandat à l'Atelier neuf8 de réaliser les travaux, dans le cadre de l'argent qui lui est octroyé, sans dépenser les CHF 100'000.- de crédit d'étude ?

M. le Municipal Luigi MANCINI explique que le Complexe de Prazqueron comporte 3 volumes : la salle polyvalente, la salle de gymnastique et le collège. Peut-être, il s'agit bien d'une supposition, que ce dernier sera détruit. Le but est de construire le futur collège au-delà. Il faudra aussi éventuellement bâtir une deuxième salle de gymnastique, en relevant que l'actuelle est bien équipée pour le futur. Tout ça signifie qu'il pourrait y avoir une cour de récréation à la place du bâtiment existant.

Donc, nous ne pouvons pas nous permettre de réfléchir par rapport au futur collège. Nous ne savons pas ce qui va se passer. Ce n'est peut-être pas l'Atelier neuf8 qui gagnera le concours pour l'édification du nouveau collège.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR répète la demande qu'elle vient de formuler : « Pourquoi n'est-il pas possible de venir avec un préavis avec un montant majoré, supérieur à CHF 684'000 qui date de quelques années, et de demander à neuf8 d'effectuer un projet pour un certain montant défini ? ». Cela nous éviterait de payer les CHF 100'000.- de crédit d'étude.

M. le Municipal Luigi MANCINI a enfin saisi la question et repart dans de nouvelles explications. Le montant de CHF 684'000.- a été refusé et amendé par le Conseil, il faut donc l'oublier. Il ne faut pas non plus perdre de vue que cette somme ne comprenait pas les honoraires de l'architecte et du génie civil et nous avons donc encore un montant additionnel qui avoisinait les CHF 100'000.- comme déjà dit à la Commission technique.

Il n'est pas possible de demander à un architecte de venir avec un projet en lui disant que nous aimerions présenter un préavis de CHF 700'000 pour la réalisation des travaux, ainsi que les honoraires d'architecte.

« En 2013, si vous nous trouvez un bureau technique ou d'architecture, voire un paysagiste, que nous avons du reste contacté pour nous présenter un projet, qui travaillent « gratuitement » tout en sachant que le Conseil peut refuser le préavis, il faut nous le signaler parce que nous sommes preneurs ! »

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** lit les conclusions du préavis :

... Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne décide :

- D'accorder un crédit de CHF 106'500.- TTC pour l'étude des travaux d'aménagement de l'Esplanade de Prazqueron ;
- D'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles ;

- D'autoriser l'amortissement de cette dépense par le compte 511.3312 « Prazqueron – Amortissements » sur une durée maximale de 10 ans.

VOTE : le préavis est accepté à une large majorité moins 6 non

M. le Municipal Luigi MANCINI remercie, au nom de la Municipalité, de la confiance témoignée. Il annonce que le Groupement des Sociétés Locales, principal utilisateur des lieux, attendait cette décision parce qu'il sera associé directement à la présentation du préavis.

9. Nomination d'un membre à la Commission consultative finale de contrôle de la Fondation Primeroche

Suite à la démission de **Mme la Conseillère Brigitte FAYET**, ce poste est à repourvoir.

M. le Conseiller Guillaume DERIAZ présente brièvement la candidature de **Mme la Conseillère Marianne PERRIARD** qui accepte de se présenter au nom de l'Entente villageoise.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Le vote a lieu à bulletins secrets et donne les résultats suivants :

Bulletins	délivrés	45
	rentrés	45
	blanc	1
	nul	0
	valables	44
Majorité absolue		23
Voix éparse		1

Mme Marianne PERRIARD est élue avec 43 voix.

Elle est félicitée et applaudie.

10. Information des Commissions permanentes au Conseil communal

Il n'y a pas de communications.

11. Propositions individuelles et divers

Mme la Conseillère Claudia PERRIN pose une question en lien avec le préavis No 27 / 2013 concernant le trafic au chemin du Marais. Nous parlons toujours de la circulation qui va au Green Club, mais pas des voitures qui prennent l'itinéraire bis en sortant de l'autoroute. Ce parcours est emprunté par de nombreux automobilistes qui veulent rejoindre rapidement la RC 448. Est-ce que la Municipalité peut revoir la limitation de vitesse à cet endroit sachant que rien n'est indiqué et que, par conséquent, c'est une route à 80 km/h. ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER pense que c'est une bonne idée. La Municipalité avait un peu baissé les bras dans ce secteur parce que, s'étant concertée avec la Commune du Mont puisque l'extrémité du terrain de sport est sur son territoire, pour trouver une solution, cela est resté sans résultat. Il rappelle qu'en effet, suite à un recours au Tribunal administratif contre les décisions des deux communes d'établir

un circuit clair et net, elles ont été désavouées par le Tribunal. Alors, quand on perd quelque chose, cela refroidit pour un moment !

Cependant, comme une prochaine rencontre est prévue avec les autorités du Mont en juin, le problème sera remis sur le tapis. Nous sommes dans une zone hors localité, est-ce qu'il est possible de revenir à un 60 km/h. ? On peut considérer que c'est un endroit quand même bien fréquenté, sans trottoir actuellement et qui présente de réels dangers. La Municipalité va reparler de tout ça avec le Mont et voir ce qui peut être fait dans le sens évoqué.

Mme la Conseillère Claudia PERRIN donne l'exemple qu'elle a vécu il y a quelques jours. Alors qu'elle circulait sur le Marais, elle avait huit voitures devant elle qui ont quasiment toutes passé ensuite le Pont de Félezin pour prendre ensuite le chemin de Judée, dans le quartier de M. le Conseiller Philippe MUGGLI. C'est vraiment un circuit délibéré pour atteindre Jouxteus, Prilly ou ailleurs et cela devient un tronçon dont il faut s'occuper rapidement.

M. le Conseiller Patrick OPPLIGER, habitant du Brit 19, a été très surpris en rentrant du travail le mardi 7 mai, de trouver devant chez lui une tranchée ouverte sur l'espace public, d'une longueur d'environ 25 m., de 40 à 60 cm. de largeur et 15 cm. de profondeur. Ce ne sont pas les travaux qui le dérangent, les deux municipaux qui habitent le même endroit sauront de quoi il parle, mais c'est le problème de la sécurité des chantiers qui l'inquiète.

Dans le cas particulier, il y avait 4 barrières rouges et blanches sur une vingtaine de mètres environ. Il trouve ça un peu léger et aimerait savoir qui s'occupe de la surveillance et du contrôle des chantiers sur l'espace public de la Commune ?

M. le Municipal Denis FAVRE répond que c'est le Bureau Veillard qui s'occupe de ça et établit des rapports qu'elle remet à la Commune. Il cite l'exemple du gros chantier actuel de la Migros. Pour les petits chantiers, cela va très vite et, pour cette tranchée qui n'a été ouverte que 1 à 2 jours, le Bureau Veillard n'a pas eu le temps d'intervenir.

La Municipalité avait prévu de confier ces tâches au technicien de la Commune qui aurait pu intervenir rapidement mais, comme il ne lui a pas été accordé, il faut faire différemment. Cependant, il est tout à fait regrettable que le Bureau Veillard ne se soit pas déplacé et la Municipalité interviendra auprès des prestataires de services qui réalisent des travaux et leur demandera d'être attentifs et faire le nécessaire pour sécuriser les chantiers.

M. le Conseiller Patrick OPPLIGER observe que sur les listes du BPA qui circulent sur Internet, il y a deux collaborateurs de l'Administration de Romanel qui peuvent faire ces contrôles.

M. le Conseiller Fabio SKORY se fait le porte-parole d'une habitante du quartier qui déplore les très très mauvaises odeurs du compost situé aux Golliettes/Ch. des Mésanges. Peut-on le vider plus souvent ou faire quelque chose par rapport à ça ?

M. le Municipal Denis FAVRE répond que grâce au printemps plutôt frais les bacs à compost installés par la Commune ne dégagent pas tellement d'odeurs. Toutefois, lorsque la température augmentera, car c'est quand même la température qui influence ces odeurs, des ramassages auront lieu plus souvent, sans oublier que davantage de ramassages égale des coûts plus élevés. Cependant, il ne faut pas toujours parler d'argent mais aussi de confort.

M. le Conseiller Jean-Luc MATHYS pense qu'il n'est pas le seul à avoir observé que des cyclistes qui traversent le village en direction de Cheseaux montent sur le trottoir, passent au pied des escaliers de l'Hôtel de La Charrue et redescendent après afin d'éviter les feux de signalisation du carrefour. C'est très dangereux et il a déjà assisté à cette scène à plusieurs reprises. Il demande s'il n'est pas possible d'installer une barrière qui entrave les vélos parce qu'il va arriver quelque chose avant longtemps.

M. le Municipal Daniel CROT est emprunté pour répondre. Si nous mettons une barrière et que le cycliste ne la voit pas, il va se casser la figure ! Il ne voit franchement pas la solution. Malheureusement les cyclistes sont aussi des indisciplinés notoires mais l'installation d'une barrière à cet endroit, ou même

ailleurs, semble difficile. Il posera tout de même la question à la gendarmerie sans avoir beaucoup d'espoir.

M. le Conseiller Jean-Luc MATHYS imagine qu'il s'est mal fait comprendre. Il pense à la pose de deux barrières en quinconce dans le sens transversal du trottoir, qui permet aux piétons et aux poussettes de passer, mais qui oblige un cycliste à descendre de son vélo. Cela ne lui paraît pas compliqué et il ne devrait pas être nécessaire que la police intervienne dans ce domaine. C'est une suggestion pour éviter une fois un accident.

M. le Conseiller Pierre PACHE revient sur le vote du préavis de la Migros. Alors que nous venons de refuser un crédit de CHF 1'385'000.- pour la passerelle, il demande à la Municipalité de s'intéresser au volet A, évoqué longuement au point 6 ci-dessus, qui concerne l'aménagement de la Judée Nord et de la Judée Sud. C'est un point important et il ne faut pas reporter cette idée trop loin dans le temps. Il y a urgence comme l'a fait savoir M. le Conseiller Philippe MUGGLI.

A ce propos il relève dans le descriptif que, curieusement, dans la Judée Nord il est prévu l'élargissement de la chaussée. Pour la modération de la vitesse et la diminution du trafic, on peut faire mieux ; c'est vraiment contradictoire ! N'oubliez pas ce sujet dans vos prochaines réflexions.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER assure : « Nous ne faisons que ça ! Nous y pensons fortement ».

Au sujet du même préavis, **M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** tient à remercier la Municipalité d'avoir justement dispatché les divers montants. Cela s'appelle vraiment « faire de la politique » et donner des éclaircissements le plus transparents possible.

Il demande encore à la Municipalité de remercier les employés de la voirie pour tout ce qu'ils font. L'introduction de la taxe au sac a procuré beaucoup de travail et lorsque l'on voit le bazar, pour employer un terme poli, qu'il y a entre autres aux Esserpys, on ne peut que les remercier.

Enfin, vu la grave attaque dont a été victime notre cher collègue Pier-Antonio FERAZZA au kiosque et les vols qu'il y avait eus peu de temps avant à la boulangerie, etc., où en sommes-nous avec les caméras ? Nous avons voté le Règlement qui a été accepté par le Canton. Il ne s'agit pas des caméras aux écoles ou à l'église, mais des caméras le long des routes. Le kiosque est privé, mais si nous surveillons la rue, comme à la Covatannaz, aux Esserpys, etc., nous pourrions contrôler ce qui se passe. Cette fois cette une personne qui a été attaquée et pas des bâtiments. Qu'en est-il aujourd'hui ?

M. le Municipal Daniel CROT : « Bien sûr que nous avons tous été interpellés par le drame qui a eu lieu au bas du village. C'est ce qui nous a fait réfléchir d'autant plus sur le préavis de la vidéo-surveillance. Il faut toutefois quand même savoir que le Règlement sur la vidéo-surveillance de Romanel ne prévoit pas, justement, des zones de contrôle sur des zones privées. Vous citez par exemple la boulangerie, ce ne sera pas possible de mettre une caméra à cet emplacement. Ce que j'ai essayé de changer dans le préavis que nous étions en train de préparer, c'est précisément si, depuis l'immeuble de La Charrue et du Four banal, il est possible de faire une déviation sur le kiosque et cette zone d'habitations. De même, serait-il possible, depuis La Charrue, de visionner sur la pharmacie, la boulangerie et le bancomat ?

C'est la raison pour laquelle la Municipalité poursuit son étude et que le préavis est un peu plus compliqué qu'il l'était au départ. Nous y travaillons. Maintenant, va-t-on pouvoir mettre des caméras sur le domaine public ? Je n'en suis pas certain. Ce sera à vérifier d'après le Règlement ».

En sa qualité de suppléante de la Commission consultative de Primeroche, **Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** explique qu'elle a été contactée par la Fondation pour un contrôle. Maintenant que Mme la Conseillère Marianne PERRIARD a été nommée membre de cette Commission, est-ce que Mme la suppléante doit transmettre le dossier à la nouvelle élue ?

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE pense qu'il serait effectivement bien que Mesdames les Conseillères aient une discussion et que le dossier soit transmis. Il remercie Mme PISANI BEN NSIR d'avoir remplacé durant la vacance à la Commission.

M. le Municipal Luigi MANCINI annonce qu'il vient d'avoir une séance avec le Groupement des Sociétés Locales dont il est le représentant. Les sociétés s'efforcent d'organiser et de coordonner les fêtes dans la tradition vaudoise et suisse.

Malheureusement, à ce jour, personne ne veut organiser la fête nationale le 1^{er} août. Il est alors venu à l'idée de notre Municipal, avec le président du GSL M. Baeriswyl et Mmes Fischer et Resin, de demander s'il est possible, pour cette année, que les Autorités de notre Commune, l'exécutif et le législatif, organisent le 1^{er} août. Il faut environ une quinzaine de personnes. Le bénéfice de cette fête sera versé à deux associations de Romanel, soit Romanel-Logis et Bénévolat. Nous pouvons aussi montrer à nos habitants que les 60 membres du Conseil et la Municipalité sont prêts à s'investir pour que la fête du 1^{er} août soit réussie. La Municipalité assurera bien sûr, comme d'habitude, l'apéro et le Bureau du Conseil la soupe aux pois.

Le 20 juin d'autres précisions seront apportées et un bulletin d'inscription circulera dans les rangs de l'assemblée. Merci par avance.

M. le Municipal Denis FAVRE transmettra les remerciements adressés par M. le Conseiller Jean-Claude PISANI aux employés de la voirie. Si vous passez près deux lorsqu'ils nettoient par exemple un éco-point, vous pouvez vous arrêter pour leur dire quelques mots sympathiques, cela leur fera toujours plaisir.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** clôt la séance à 23.15 h. après avoir rappelé les votations du 9 juin et la prochaine séance le 20 juin 2013.

Adopté en séance du

Le Président

Pierre-Alain MEYSTRE

La secrétaire

Eliane CARNEVALE

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 mai 2013

Communications de la Municipalité, lues par M. le Syndic Edgar SCHIESSER

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers,

- Le Conseil Intercommunal de l'ASIGOS, dans sa séance du 27 mars dernier, a adopté les Comptes et le Rapport de gestion 2012 à l'unanimité. Lors de cette séance, il a également adopté, avec deux abstentions, le Règlement du Conseil d'établissement scolaire secondaire de Prilly.
- Le Comité de direction de l'ASIGOS a, par courrier adressé à la Commune de Prilly, à la Paroisse de Prilly-Jouxens et à l'Association du Centre paroissial de St-Etienne, résilié au 31 décembre 2013 la Convention signée entre les parties précitées pour la gestion du Réfectoire de St-Etienne.

Une dérogation a été demandée pour que cette résiliation soit effective à la fin de l'année scolaire en cours ; dérogation qui a été acceptée par la Municipalité de Prilly.

- La récente révision de la Loi sur les Communes adoptée par le Grand Conseil entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2013. Une adaptation du Règlement du Conseil communal de notre Commune devra se faire à partir de cette date. Le Président du Conseil communal va coordonner la préparation des adaptations de notre règlement rendues indispensables par la modification de la loi cantonale. Un préavis devrait vous être soumis cet automne.
- Le Président du Bureau du SDNL a écrit aux communes pour proposer la création d'une commission du « Développement régional du Nord lausannois ». La Municipalité, souhaitant ne pas multiplier les commissions consultatives, a répondu que, s'agissant de notre Commune, la Commission d'urbanisme et de l'environnement remplissait, de par l'art. 39bis du Règlement du Conseil communal, cette fonction de commission consultative en relation avec le développement régional.
- Je ne puis que vous encourager à venir ce samedi 25 mai entre 9h. et 17h. à l'Aéroport de la Blécherette pour visiter l'exposition « Nord Lausannois 2030 » qui présentera 15 projets structurants de l'agglomération.

Trois tables rondes sont également organisées sur les thèmes suivants :

10h00 "Votations du 3 mars 2013, modification de la LAT, impact sur nos projets d'agglomération"

par M. Philippe Gmür, Chef du Service du développement territorial du canton de Vaud

13h30 "La gouvernance financière des projets d'agglomération"

par M. Philippe Sauthier, Directeur de Phisa SA

15h00 "Quelle mixité pour quel équilibre économique?"

par M. Yvan Schmidt, Directeur de iConsulting SA

Le clou de la manifestation est bien évidemment la venue de la médiatique Conseillère fédérale Doris Leuthard prévue à 11h30.

A ne manquer sous aucun prétexte.

- La Municipalité a envoyé un courrier au Service du développement territorial faisant part de son mécontentement et courroux au sujet d'un nouveau report de la réponse du canton à l'examen préalable du Projet de Plan de Quartier « Pré Jaquet » qui circule déjà depuis plus de 5 mois dans les différents services concernés.
- La Municipalité soutient vivement la candidature de la Société de jeunesse pour l'organisation à Romanel du « Tir cantonal 2014 des Jeunesses Campagnardes ». Le Comité d'organisation à l'œuvre pour préparer le dossier de candidature a déjà tenu plusieurs réunions avec une délégation de la Municipalité et également avec les agriculteurs concernés sur le Chemin du Stand.

2014 pourrait bien être une année festive à Romanel.

- Enfin, nous pouvons signaler que deux préavis votés par votre Conseil peuvent être considérés comme bouclés.

Il s'agit tout d'abord du préavis voté en 2010 pour le remplacement du matériel informatique communal qui s'est effectué avec succès pendant les vacances scolaires de début avril dernier. A relever qu'à cette occasion il a été possible d'installer le Wifi à la Maison de commune.

Vous aurez peut-être également remarqué que le transporteur pour lequel un crédit nous a été accordé en octobre 2012 a été livré au Service de voirie et parcs et promenades. Il est donc déjà en fonction.

J'en ai terminé avec les communications de la Municipalité.

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 mai 2013

Communications du Bureau du Conseil, lues par M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE

- Vous avez tous appris l'agression dont a été victime notre collègue M. le Conseiller communal Pier Antonio Ferazza.

Le bureau lui a écrit pour lui souhaiter une rapide guérison. Je joins aujourd'hui tous les vœux du Conseil pour un rétablissement non seulement physique mais aussi moral.

- Le bureau a adressé un courrier à Mme Brigitte Fayet pour la remercier du travail accompli pour notre Conseil communal.
- Fin avril, le président et notre secrétaire se sont rendus à une information sur la nouvelle Loi sur les droits politiques. Peu de nouveautés en tout cas en ce qui concerne le travail de notre Conseil.

Comme principales modifications : des éclaircissements sur certaines procédures, entre autres l'affichage, le vote des personnes ne pouvant écrire, un allongement du temps pour la récolte des signatures en cas de référendum ou d'initiative et un ajout de jours pour ce délai en cas de vacances ou jours fériés.

- Le bureau s'est réuni le mercredi 15 mai afin de régler les affaires courantes.
- Pour notre prochaine séance du Conseil, seuls les comptes et les élections réglementaires seront à l'ordre du jour. Nouveau retard dans les préavis.
- Nous avons reçu une copie de la nouvelle Loi sur les Communes. Comme annoncé lors de notre dernier conseil, cette loi entraîne une révision de notre Règlement. Notre Syndic vient du reste de vous en parler.

Nous avons, à ce propos, reçu un Règlement type du département concerné. Le bureau a décidé de nommer un groupe de travail afin d'étudier notre document de référence. En font partie :

Mme et MM. Claudia Perrin, Henri Pisani, Eric Eggen et Michel Junod.

Je participerai également à ce groupe, ainsi que Mme Eliane Carnevale, secrétaire, pour le PV. M. le Syndic Edgar Schiesser se joindra également vu que le Règlement du Conseil est aussi une compétence de la Municipalité.

Ce groupe sera très prochainement convoqué. Je souhaite faire au moins une séance avant les vacances dans cette période relativement calme politiquement.

Merci aux personnes concernées de passer vers moi à la fin de la séance pour déjà voir quelques disponibilités.

- Le bureau a décidé d'écrire une nouvelle fois à la Municipalité concernant l'aménagement de notre salle. Des conditions de travail plus adaptées au 21^{ème} siècle seraient les bienvenues. Quand je vois des tablettes en équilibre sur les planches à disposition, je me dis qu'il y a peut-être quelque chose à faire.

Je n'ai pas d'autre communication.